

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
REPUBLICQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
وزارة الأشغال العمومية والمنشآت القاعدية  
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES DE BASE  
DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS  
WILAYA DE CHLEF

NIF : 408015000002066

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES**  
N°...06... /2026

Dans le cadre de l'opération : Réalisation d'une trémie au carrefour RN04/CW151 à Oum Drou (W. Chlef), la direction des travaux publics de la wilaya de Chlef, lance un avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales, pour l'exécution des prestations de projet suivante :

**Réalisation d'une trémie au carrefour RN04/CW151 à Oum Drou (W.Chlef).**

**CONDITIONS D'ELIGIBILITE**

Le présent avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales s'adresse à toutes les entreprises de droit algériens, et répondant aux conditions d'éligibilité suivantes:

**Cas d'entreprise seule**

**1. Capacités professionnelles :**

Avoir un certificat de qualification et de classification professionnelle de catégories **Sept (07) ou plus** activité principale en Travaux publics en cours de validité au jour de l'ouverture des plis.

Possédant des codes relatifs aux ouvrages d'arts (code : 345-4210 ,345-4211 et 342-4212)

**2. Capacités financières**

Ayant au moins une moyenne du chiffre d'affaire réalisé pendant les trois (03) meilleures années des cinq dernières années (2020,2021, 2022, 2023 et 2024)  $\geq 250\ 000\ 000,00$  DA

Justifiés par copies des bilans financiers des trois (03) meilleures années des cinq dernières années (2020,2021, 2022, 2023 et 2024) doit être certifiées par un commissaire au compte pour les personnes morales et certifiés par comptable agréée pour les personnes physiques et visé par les services des impôts.

**3. Capacités techniques**

**3.1. Moyen humain**

Disposant d'un chef de projet (Ingénieur d'état ou Master) en Travaux Publics ou Génie Civil, ayant une expérience minimale de 03 ans.

Les moyens humains justifié par des copies de : (Diplôme + attestation de travail + attestation d'affiliation CNAS moins de trois (03) mois le jour d'ouverture des plis) (l'expérience sera calculée à partir de la CNAS présenté) et l'attestation de travail pour justifier la spécialité dans le domaine demandé.

**3.2. Moyen matériel :**

• Disposant d'une (01) centrale à béton fixe de capacité  $\geq 40$  m<sup>3</sup>/h (située à une distance ne dépassant pas 80 km par rapport au site du projet) **ou** d'une centrale à béton mobile de capacité  $\geq 40$  m<sup>3</sup>/h.

Le matériel doit être justifié comme suit :

**Matériels roulants** : justifié par : (des copies des cartes grises ou contrat de leasing) + attestation d'assurance en cours de validité le jour d'ouverture des plis+ contrôle technique pour les camions

**Matériels non roulants** : justifié par un PV de constat indiquant en détail les caractéristiques et la qualité du matériel (moins d'une année le jour d'ouverture des plis) établi par un huissier de justice ou un PV d'expert agréer ou contrat de vente notarié du matériel.

**3.3. Références professionnelles**

Avoir réalisé un projet d'ouvrage d'art (Pont ou Trémie), justifiés par une attestation de bonne exécution délivrée par l'administration publique contractante.

**Cas de soumissionnaire dans le cadre d'un groupement d'entreprises**

Pour justifier l'éligibilité du soumissionnaire en groupement momentané d'entreprise, il sera tenu compte des capacités de l'ensemble des membres du groupement.

A ce titre, les membres du groupement ne sont pas tenus de justifier individuellement de l'ensemble des capacités exigées dans le cahier des charges

- **Le groupement doit être impérativement solidaire et doit satisfaire à l'ensemble des capacités exigées pour le soumissionnaire seul.**
- **Si l'une des conditions d'éligibilité n'est pas satisfaite, l'offre sera rejetée systématiquement.**

Conformément aux dispositions de l'article 57 du décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service publics. La prise en compte des capacités d'autres entreprises est subordonnée à l'existence

entre elles, d'une relation juridique de sous-traitance, de co-contractant ou statutaire (filiale ou société mère d'un même groupe de sociétés), et à l'obligation de leur participation à la procédure de passation du marché public.

**NB : dans le cas où le soumissionnaire est retenu doit présenter un protocole d'accord notarié**

#### **RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT**

En application des dispositions de l'article N°63 du décret présidentiel n°15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le cahier de charges est retirés par le candidat ou le soumissionnaire ou leurs représentants, et dans le cas d'un groupement momentané d'entreprises, le cahier des charges doit être retiré par le mandataire ou son représentant désigné à cet effet, sauf stipulations contraires dans la convention de groupement

Désignés auprès de :

**DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS DE LA WILAYA DE CHLEF**

**Siège des Douze directions, Hay Meddahi- Chlef**

**(Rez-de-chaussée / bureau des marchés)**

**Email : dtpchlef.002@gmail.com**

**Tél: 020-65-31-41**

**Fax : 020 65 30 84.**

#### **DUREE DE PREPARATION DES OFFRES**

Le délai de préparation des offres est fixé à **vingt un (21) jours** à compter de la première publication de l'avis d'appel d'offres au BOMOP ou à la presse nationale, conformément à **l'article 66 du décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics** et des délégations de service public, si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal la durée de préparation des offres est prorogé jusqu'au le jour ouvrable suivant.

Le service contractant peut, quand les circonstances le justifient, prorogé la durée de préparation des offres. Dans ce cas, il en informe les candidats par tout moyen.

#### **DATE ET LIEU DE DEPOT DES OFFRES**

La date de dépôt des offres est fixée au dernier jour de la durée de préparation des offres soit le ....., L'heure **limite** de dépôt des offres est fixée à **14<sup>h</sup>00** de ce même jour.

Les offres doivent être déposées à l'adresse suivante :

**DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS DE LA WILAYA DE CHLEF**

**Siège des Douze directions, Hay Meddahi- Chlef**

**-(Rez-de-chaussée)/secrétariat générale du directeur**

**Le dossier de soumission se compose de** : L'ensemble du dossier de soumission qui doit être présenté par le soumissionnaire comprendre les documents, le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière.

Les soumissions doivent être présentées en TROIS (03) offres distinctes comprenant :

##### **a. Contenu du dossier de candidature**

1- Une déclaration de candidature : établie conformément à l'article 67 et 65 du DP n°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et au modèle réglementaire dûment remplie, signée et accompagnée des pièces suivantes :

2- Les pièces fiscales et parafiscales en cours de validité :

- Extrait de rôle apuré ou avec échéancier ;
- Attestations de mises à jour (CNAS, CASNOS et CACOBATH) ;

3- L'extrait du registre de commerce électronique

4- L'attestation de dépôt légal des comptes sociaux pour les sociétés de droit algérien

5- Le Numéro d'Identification Fiscale (NIF) pour les entreprises de droit

6- La déclaration de probité : établie conformément au modèle réglementaire dûment remplie et signée ;

7- Les statuts pour les sociétés

8- Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager le soumissionnaire

9- La déclaration de sous-traitante : le cas échéant

10- Les documents permettant d'évaluer les capacités des soumissionnaires ou les sous-traitants :

✓ **Capacités professionnelles** : Le certificat de qualification et de classification professionnelle de catégories **sept (07) ou plus (Activité Principale travaux publics)** en cours de validité au jour de l'ouverture des plis.

✓ Capacités techniques

• **Moyens humains** : la liste des moyens humains de soumissionnaire ;

• **Moyens matériels** : la liste des moyens matériels de soumissionnaire ;

• **Les références professionnelles** justifiées par une attestation de bonne exécution délivrée par le maître d'ouvrages.

✓ **Capacités financières** :

Les bilans financiers du soumissionnaire pour les années 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024, visés par des commissaires aux comptes ou par des attestations de chiffres d'affaires délivrées par les services des impôts "C20".

**b. Contenu de l'offre technique :**

1. La déclaration à souscrire, renseignée en totalité, datée et signée et cachetée
2. **Le mémoire technique justificatif** suivant le modèle y compris les pièces suivantes ;
  - les capacités professionnelles, financières et techniques demandées aux conditions d'éligibilité
  - **Moyens humains** à déployer pour le projet y compris les pièces justificatives
  - **Moyens matériels** à déployer pour le projet y compris les pièces justificatives
  - Méthodologie d'exécution Le planning prévisionnel d'exécution des travaux établi en fonction du délai proposé ;
3. Le **présent** cahier des charges portant à la dernière page, la mention **manuscrite** « lu et accepté ».

**c. Contenu de l'offre financière :**

- La lettre de soumission dûment remplie, datés et signée et cachetée.
- Définition des prix unitaires
- Bordereau des prix unitaires (BPU) dûment remplie, datés et signée et cachetée.
- Détail quantitatif et estimatif (DQE) dûment remplie, datés et signée et cachetée.
- Le sous détail des prix unitaires

**DATE ET L'HEURE D'OUVERTURE DES PLIS**

La date et l'heure d'ouverture des plis des offres techniques et financières est prévue en une seule séance publique qui se tiendra le dernier jour de la durée de préparation des offres à 14h00 au niveau du siège de la direction des travaux publics.

Si le jour coïncide avec un jour fériés ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

L'appel d'offre sert d'invitation aux soumissionnaires qui souhaiteraient y assister, et ce conformément à la disposition de **l'article 70 du décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics** et des délégations de service public.

**NB** - Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres dans un délai équivalent à la durée de préparation des offres augmenté de **QUATRE VINGT DIX (90) jours** à partir de dernier jours de dépôt des offres.

**Le présent avis tient lieu d'invitation aux soumissionnaires désirants y assister**